



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE D'AUTRAY
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BARTHÉLEMY

AVIS PUBLIC

ADOPTION DU RÈGLEMENT 713-23

AVIS PUBLIC est par la présente donné par madame Isabelle Sylvestre, greffière-trésorière adjointe de la Municipalité de Saint-Barthélemy, que le Conseil a adoptée lors de sa séance ordinaire du 6 mai 2024, le règlement 713-23 portant le titre suivant :

RÈGLEMENT NUMÉRO 713-23 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 288-90 AFIN DE METTRE À JOUR LES NORMES CONCERNANT LES BÂTIMENTS ACCESSOIRES ET CERTAINES DISPOSITIONS CONCERNANT L'AMÉNAGEMENT D'UNE PROPRIÉTÉ

Ce règlement a reçu l'approbation de la MRC de D'Autray par l'émission d'un certificat de conformité en date du 9 mai 2024.

Une copie de ce règlement a été déposée au bureau de la Municipalité où toutes les personnes intéressées peuvent en prendre connaissance, aux heures normales d'ouverture du bureau.

DONNÉ À SAINT-BARTHÉLEMY, CE 13^e JOUR DU MOIS DE MAI 2024.

Isabelle Sylvestre
greffière-trésorière adjointe

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Isabelle Sylvestre, greffière-trésorière adjointe, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis en affichant trois copies aux endroits désignés par le conseil entre 8 h 30 et 18 h 00 le 13^e jour du mois de mai 2024.

Isabelle Sylvestre
greffière-trésorière adjointe